



PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du jeudi 10 août 2023 à 20h00

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absents excusés : Jacques AUBERT (*procuration donnée à Martine CORDIER*), Pierre BADER (*procuration donnée à Richard MARCEAUX*), Sarah BADER (*procuration donnée à Marie-Annick MARCEAUX*).

Secrétaire de séance : Martine CORDIER.

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 juin 2023 : approuvé par l'assemblée à 12 voix pour et 1 abstention.

ORDRE DU JOUR

• INVESTISSEMENTS 2023

Comme déjà débattu au sein de précédents conseils municipaux, en fin d'année 2022, en vue de la préparation budgétaire 2023 et en avril 2023, **Madame le Maire rappelle** la nécessité des projets suivants :

- **L'adressage** : la mise en place de nouvelles plaques de voies et de lieux-dits imposée par la loi 3DS N° 2022-217 du 21/02/22 facilitera la fourniture des services publics tels que les secours, la connexion aux réseaux et autres services comme la délivrance des courriers et des livraisons (coût estimatif : 18 000 € H.T.).
- **Le remplacement du mobilier des salles polyvalentes** car les tables et les chaises des salles communales sont vieillissantes (coût estimatif : 3 750 € H.T.).
- **L'installation de mobiliers urbains** : table de ping-pong et tables de pique-nique afin de favoriser les moments de jeux et de retrouvailles entre amis et familles (coût estimatif : 6 600 € H.T.).
- **La création d'un nouveau terrain de pétanque** : un terrain de pétanque existait dans le centre-bourg ; il a été supprimé lors de l'extension de la salle des fêtes en 2009. Depuis, il existe une demande persistante pour créer un nouveau terrain qui serait installé sur le terrain communal où se trouve le terrain de tennis (coût estimatif : 3 000 € H.T.).
- **La rénovation du terrain de tennis** qui devient dangereux pour ses utilisateurs. En effet, le court de tennis est devenu quasi inutilisable du fait de sa vétusté et la clôture particulièrement instable pourrait entraîner l'interdiction d'accès au terrain (coût estimatif : 12 000 € H.T.).
- **L'achat d'un logiciel de gestion des cimetières** : aucun logiciel spécifique n'existe sur la commune. Celui-ci pourrait permettre de gérer au mieux le suivi et la reprise des concessions (coût estimatif : 6 800 € H.T.).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur ces projets d'investissement.


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les projets ci-dessus présentés et leurs réalisations :
 - L'adressage
 - Le remplacement du mobilier des salles polyvalentes
 - L'installation de mobiliers urbains
 - La création d'un nouveau terrain de pétanque
 - La rénovation du terrain de tennis
 - L'achat d'un logiciel de gestion des cimetières
 - **Dit** que les crédits sont inscrits au budget,
 - **Donne** l'autorisation à Madame le Maire de conclure tous les actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **EXPRESSION DES CONSEILLERS :**
 - **Monsieur Yannick GERVAIS :**
 - ✚ **Signale** avoir entendu un bruit de feu d'artifice lors du week-end du 14 juillet qui aurait pu provenir de La Missandière. Madame le Maire rappelle qu'un arrêté préfectoral avait interdit alors le tir d'un feu d'artifice par une personne privée.
 - **EXPRESSION DU PUBLIC :**

Néant.

Fin de séance : 22 heures et 25 minutes

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 août 2023

Le Secrétaire de séance	Le Maire
	 
Martine CORDIER	Marie-Annick MARCEAUX